



COMMUNIQUÉ

Le Président de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), rappelle à tous les citoyens nigériens en âge de voter que les opérations d'enrôlement biométrique ont démarré le Samedi 08 février 2020 dans les régions de Diffa, Maradi, Niamey et Zinder constituant la Zone 2. Cet enrôlement s'étalera sur 75 jours.

L'enrôlement biométrique concerne tous les citoyens nigériens des deux sexes âgés de **18 ans au moins accomplis au jour du scrutin ou des mineurs émancipés.**

Les requérants devront présenter l'une des pièces suivantes :

- Carte d'identité nationale ;
- Carte d'identité militaire ;
- Acte de naissance, jugement supplétif ou certificat de nationalité ;
- Passeport ;
- Livret de pension civile ou militaire ;
- Carte consulaire ;
- Acte de mariage pour les mineurs mariés.
- Carte et/ou livret de famille ;

Toutes les personnes inscrites sur la carte de famille et/ou livret de famille (nom, prénom, âge) sont autorisées à se faire

enrôler sur le fichier électoral biométrique si elles répondent aux conditions requises par la loi;

Exceptionnellement, les personnes non porteuses des pièces énumérées ci-dessus peuvent être enrôlées par témoignage dans les conditions prévues à l'article 201 du code électoral et sous la surveillance et le contrôle du comité de vigilance (Brigade).

Les agents d'enrôlement sont invités à **respecter scrupuleusement** les dispositions du présent communiqué.

Les citoyens ainsi que toutes les personnes morales en particulier les **partis politiques** doivent s'abstenir de tous actes ou comportement contraires à la loi et ou de nature à perturber le bon déroulement ou la légalité de l'enrôlement en cours.

La CENI rappelle que les dispositions pénales du code électoral l'autorisent à faire poursuivre toute personne commettant des infractions dans le cadre de cet enrôlement.

Le Président de la CENI réitère ses appels pressants aux populations pour leur mobilisation massive en vue de l'exercice plein et entier de leur droit de vote.

Fait à Niamey, le 14 février 2020

Le Président

Maître Issaka Souma

